



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 3252

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le probleme souleve par le reclassement de 208 chefs de district du service des lignes de France Telecom. Hormis cinq concours speciaux qui ont ete echelonnees sur vingt ans, la seule possibilite de promotion reste, pour ce corps, le tableau d'avancement special dont les decisions restent tres hypothetiques. Alors que pratiquement tous les autres corps beneficient de mesures pecuniaires et indiciaires pour leur depart en retraite, rien n'est prevu pour ces 208 agents de maitrise dont la majorite a plus de cinquante ans. Cette categorie de personnel, dont le serieux et la competence ne sont plus a prouver, attend que soit officialisee et reconnue leur qualite de cadre. Il lui demande de lui faire part des mesures qu'il envisage de prendre afin de reparer ce qui est ressenti par les interesses comme une injustice sociale.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est malheureusement exact que les concours speciaux organises ces dernieres annees n'ont pas permis la promotion en categorie A de tous les chefs de district. Il convient neanmoins de rappeler que ces fonctionnaires peuvent postuler sur la liste annuelle d'aptitude pour l'acces au grade d'inspecteur, dont un sixieme du recrutement est reserve a cette voie. En tout etat de cause, le cas des chefs de district reste suivi avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3252

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2726